



Montreuil, le 16 novembre 2010

Monsieur Jean Paul BAILLY
Président du Groupe La Poste
44, Boulevard de Vaugirard
75757 Paris Cedex 15

Objet : dépôt de préavis de grève pour la journée du 23 novembre 2010

Monsieur le Président,

Notre fédération met à disposition un préavis de grève de 24 heures **pour la journée du 23 novembre 2010** couvrant l'ensemble des personnels, fonctionnaires, contractuels de droit public ou privé, cadres ou non cadres, de tous les services de la Poste, et pour tous les régimes de travail, y compris cycliques ou assimilés, du 22 novembre 2010 à la prise de service des brigades de nuit au 26 novembre fin de service des brigades de nuit.

Les personnels de La Poste agiront de nouveau le 23 novembre sous différentes formes dans le cadre de la journée interprofessionnelle unitaire sur les retraites, les salaires, l'emploi, le service public.

La promulgation de la loi sur les retraites ne met pas fin aux revendications, notamment :

- la retraite à taux plein à 60 ans et la reconnaissance de la pénibilité par des départs anticipés, 75 % minimum du dernier salaire. Aucune pension inférieure au SMIC,
- le calcul de la pension sur l'indice détenu depuis les 6 derniers mois pour les fonctionnaires et les 10 meilleures années pour le régime général,
- que soit stoppé l'allongement de la durée de cotisation, la prise en compte des périodes d'études et d'inactivités forcées,
- le financement des régimes par une mise à contribution des revenus financiers, l'élargissement de l'assiette de cotisation à toutes les rémunérations, le développement de l'emploi, l'augmentation des salaires ...

Pour la CGT, la pérennité et l'avenir du système de retraite solidaire par répartition passent par la satisfaction de ces revendications. La loi gouvernementale, au contraire, le fragilisera et mettra son avenir en péril.

La Fédération CGT FAPT appelle également les postier(e)s à se mobiliser le mardi 23 novembre 2010 pour réaffirmer ni privatisation, ni statu quo et notre exigence d'un service public postal moderne et rénové assurant l'avenir de La Poste et garantissant l'emploi, le maintien et l'amélioration des garanties de tous les personnels.

Ils exigeront l'arrêt des réorganisations et restructurations incessantes qui s'accompagnent de suppressions d'emplois, d'intensification du travail et de modification des règles de gestion et qui concourent à la privatisation, à la mise à mal du service public et des droits et garanties de tous les personnels.

La situation particulière à La Poste avec l'ouverture des NAO exige des réponses aux revendications sur les salaires. Celles-ci, en plus d'améliorer les conditions de vie des postiers, permettraient un meilleur financement des retraites.

Sur les salaires, La Poste doit négocier sur chacun des points suivants :

- la revalorisation du point d'indice et la revalorisation de toutes les grilles salariales sur la base d'un niveau d'embauche sur le SMIC à 1600 € bruts pour un salarié sans diplôme, sans qualification et sans expérience et en valorisant toutes les qualifications.
- la garantie du doublement du salaire en 20 ans, hors inflation et promotion,
- le 13ème mois,
- une refonte des grilles de salaires et des compléments sur le principe de l'égalité salariale agent fonctionnaire - agent de droit privé : à travail égal = salaire égal,
- la mise en œuvre de mesures (indices supplémentaires) au moins équivalentes à celles obtenues pour les catégories B et C de la Fonction Publique pour les fonctionnaires,
- une revalorisation du complément poste à hauteur de 20% minimum de la rémunération, le versement du complément poste aux auxiliaires de droit public, et la revalorisation de toutes les primes et indemnités,

- l'extension de la négociation salariale aux auxiliaires de droit public,
- l'extension de la grille salariale aux cadres contractuels et une transparence totale sur le système de rémunération,
- un minimum de salaire pour les cadres de 2 885 € brut (plafond de la Sécurité Sociale) et la mise en place de mesures spécifiques pour les cadres gagnant moins,
- le droit à une réelle promotion en quantité et en qualité, ce qui suppose un véritable pyramidage des niveaux de fonction, avec au moins une évolution de niveau au cours de la carrière permettant un passage sur la grille supérieure,
- des mesures pour pallier aux inégalités salariales homme / femme existantes
- la prise en charge intégrale des frais de transports par La Poste des trajets domicile/travail partout quel que soit le mode utilisé,
- l'attribution de titres restaurant à 8,65 €uros avec une participation de La Poste à 5,21 €uros pour les personnes ne pouvant bénéficier de restauration collective,
- la réouverture des négociations sur la prime ultra-marine pour répondre aux attentes des personnels actuellement en luttés.

Ils revendiqueront aussi :

Pour l'emploi :

- le remplacement de chaque départ, l'embauche à temps plein de tous les salariés en contrat précaire (intérimaire, CDD) et en contrat de formation (apprentis, contrat en alternance, contrat pro, ...), la titularisation des contractuels, l'ouverture de concours de fonctionnaires.

Pour le service public :

- l'amélioration des conditions de travail et l'arrêt des réorganisations qui dégradent le service rendu et remettent en cause la santé du personnel (facteur d'avenir, PIC, fermetures des bureaux, congés supprimés ou forcés ...),
- le développement du service public postal en s'appuyant sur le savoir-faire des postiers à partir de l'unicité de La Poste et de la complémentarité de ses activités,
- la distribution 6 jours sur 7, le respect du J + 1, une véritable présence postale sur tout le territoire, la sécurité de l'épargne, l'accessibilité et le droit au compte pour tous,

Ils exigeront un dialogue et de véritables relations sociales, l'arrêt de la répression et de la criminalisation syndicale, l'arrêt des sanctions, menaces et répressions de toutes sortes, l'amélioration des moyens et des droits pour les personnels et leurs organisations syndicales.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.

Pour la CGT FAPT
Claude Quinquis
Membre du Bureau Fédéral